

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés identifient chaque année des stages pouvant être financés sur les fonds mutualisés de la formation professionnelle, dans le cadre du plan de formation de branche.

## Contacts

### **Votre interlocuteur : l'Afdas**

Retrouvez toutes les informations sur notre site [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

### **Siège social**

#### **Région Île-de-France**

Direction développement de la formation et des partenariats entreprises  
66, rue Stendhal - CS 32016  
75990 Paris Cedex 20

### **Adhérents au Pack Avantages**

Pôle partenariats  
01 44 78 38 96

### **Adhérents au pack Accord ou Assistance**

Pôle service aux entreprises  
Entreprises de moins de 10 salariés :  
01 44 78 39 59  
Entreprises de 10 salariés ou plus :  
01 44 78 34 29

### **Délégation Centre-Est**

#### **Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté**

Espace Confluence  
3, cours Charlemagne  
CS 60038  
69286 Lyon Cedex  
02 04 72 00 23 00  
[lyon@afdas.com](mailto:lyon@afdas.com)

### **Délégation Sud-Est**

#### **Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse**

40, boulevard de Dunkerque  
BP 71663  
13566 Marseille Cedex 02  
04 91 99 41 98  
[marseille@afdas.com](mailto:marseille@afdas.com)

### **Délégation Sud-Ouest**

#### **Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

74 rue Georges Bonnac  
Les Jardins de Gambetta  
Tour 2 | 2<sup>e</sup> étage, 33000 Bordeaux  
05 56 48 91 80  
[bordeaux@afdas.com](mailto:bordeaux@afdas.com)

### **Délégation Sud**

#### **Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**

Immeuble le Thèbes  
68 Allée des Mycènes  
34000 Montpellier  
04 91 99 44 84  
[montpellier@afdas.com](mailto:montpellier@afdas.com)

### **Bureau régional de Toulouse**

Centre d'affaire BFI  
11 Allée Franklin Roosevelt  
BP 48029 - 31080 Toulouse cedex 06  
05 67 20 47 25  
[toulouse@afdas.com](mailto:toulouse@afdas.com)

### **Délégation Ouest**

#### **Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire**

227, rue de Châteaugiron  
35000 Rennes  
02 23 21 12 60  
[rennes@afdas.com](mailto:rennes@afdas.com)

### **Délégation Nord-Ouest**

#### **Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Normandie**

87, rue Nationale  
59000 Lille  
03 20 17 16 80  
[lille@afdas.com](mailto:lille@afdas.com)

### **Délégation Est**

#### **Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**

42 rue Jean-Frédéric Oberlin  
67000 Strasbourg  
03 88 23 94 70  
[strasbourg@afdas.com](mailto:strasbourg@afdas.com)

# Afdas.

Culture  
Communication  
Médias  
Loisirs

● **Opca, Octa, Opacif**  
et fonds de formation  
des auteurs

- **Exploitation cinématographique**  
Plan de formation  
de branche 2016

# 1

## Financement

Votre entreprise participe chaque année au financement du plan de formation de branche.

Cette contribution, dont le taux est fixé par accord collectif, est destinée au financement des actions de formation retenues par la branche professionnelle pour ses salariés.

Cette contribution est mutualisée : chaque entreprise verse sa participation à un fonds commun disponible pour l'ensemble de la profession. C'est ainsi que l'Afdas peut apporter un soutien financier à votre entreprise dans la limite du plafond annuel suivant :

Entreprises de moins de 10 salariés	2 000 euros + 110 % <sup>(1)</sup>
Entreprises de 10 salariés et plus	1 800 euros + 110% <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> de la contribution « Plan de formation de branche » versée par l'entreprise au titre des salaires 2015.

Pour les entreprises n'ayant pas encore versé de contribution, le plafond correspond au montant forfaitaire de 2000 € ou 1800 €.

Au delà de ce plafond, le financement sera pris en charge sur le budget du plan de formation légal, puis, le cas échéant sur le budget volontaire de l'entreprise.

**Les formations dont la durée est supérieure à celles indiquées ne seront pas financées sur le plan de formation de la branche mais sur celui de l'entreprise.**

# 2

## Plan de formation 2016

La prise en charge par l'Afdas du coût pédagogique de ces stages est intégrale (dans la limite des budgets disponibles).

### Accueil

Accueil du public	2 jours max.
Gestion des situations difficiles	3 jours max.

### Sécurité

SSIAP 1 et 2	Durée conforme à la réglementation
Recyclage et actualisation des SSIAP	3 jours max.
Sécurité électrique	2 jours max.
Sécurité dans les salles (dont sécurité incendie)	4 jours max.

### Management

Gestion des situations difficiles	3 jours max.
-----------------------------------	--------------

### Techniques

Perfectionnement technique (image et son, nouvelles technologies du cinéma, projection numérique, réseaux numériques)	5 jours max.
---	--------------

# 3

## Bénéficiaire d'une prise en charge par l'Afdas

Attention : toutes les formations du plan de la branche de l'exploitation cinématographique doivent être dispensées par des organismes de formation spécialisés dans la discipline.

Connectez-vous sur le site internet

[www.afdas.com/employeurs](http://www.afdas.com/employeurs)

Accès aux services interactifs

Identifiez-vous pour accéder à la demande de prise en charge ou demandez votre mot de passe qui vous sera communiqué par courrier dans un délai d'une semaine.